



Recuperation des enfants sur demande de l'ex-conjoint.

Par **jean claude M**, le **23/02/2012** à **16:41**

Bonjour,

aux termes du jugement de divorce par consentement mutuel prononcé en 2006, mon épouse a eu la garde des enfants et est partie l'année suivante s'installer en Tunisie où les enfants étaient scolarisés. Sa situation financière et psychologique s'est détériorée au point que les enfants ne peuvent plus être scolarisés, elle est expulsée de son appartement et sa famille envisage de la faire interner en Psy en France. Elle m'a demandé de récupérer les enfants. Les billets d'avion sont pris et les enfants vont vivre avec moi. Comment puis-je faire pour que ma situation ne ressemble pas à un enlèvement et être dans mon droit avant que je n'entame une action pour en obtenir la garde définitive?

Je précise que je réside et travaille en Angleterre jusqu'à l'été prochain où je rentre en France?

Dois-je écrire une lettre au juge des affaires familiales du lieu de prononcé du jugement de divorce pour l'informer de la situation?

Merci de votre aide.